



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept du mois de février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 13 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire.
- Madame Christine BREANT, Madame Annick HORNOY, Madame Elisabeth LECONTE, Monsieur Didier DESRUELLES, Monsieur Stéphane DRU, Monsieur Jean-Luc POIRIER,

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Madame Laëtitia LAGO représentée par Monsieur Ramon PEREZ
- Monsieur Christophe DUQUENOY représentée par Madame Christine BREANT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame Angélique LEGENDRE
- Madame Sabine LONFIER
- Monsieur David LAGO
- Monsieur Dieudonné MAHOT

Madame Elisabeth LECONTE a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des comptes administratifs « Commune » et « Commerce » 2016 qui ont été validé par la Commission Finance.

La synthèse des différents comptes est reportée ci-dessous :

• **Compte Administratif « COMMUNE » 2016 :**

A) Reprise de l'exercice 2015 (en fonctionnement)	53 572,52
B) Dépenses de fonctionnement	482 880,27
C) Recettes de fonctionnement	499 768,67
D) Excédent de fonctionnement 2016 $D = (A + C) - B$	70 460,92
E) Reprise du déficit d'investissement 2015	29 188,84
F) Dépenses d'investissement	160 829,78
G) Recettes d'investissement	197 129,03
H) Excédent d'investissement 2016 $H = G - (E + F)$	7 110,41
I) Restes à Réaliser 2016	30 028,00
J) Excédent global à la clôture 2016 $J = (D + H) - I$	47 543,33

Délibération mise aux voix.

- Ont voté Pour : 7
- Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus: 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte administratif 2016 « Commune » est approuvé.

• **Compte Administratif « COMMERCE » 2016 :**

A) Reprise de l'exercice 2015 (en fonctionnement)	3 997,44
B) Dépenses de fonctionnement	3 535,65
C) Recettes de fonctionnement	8 439,99
D) Excédent de fonctionnement 2016 $D = (A + C) - B$	8 901,78
E) Reprise du déficit d'investissement 2015	2 253,21
F) Dépenses d'investissement	6 905,81
G) Recettes d'investissement	4 253,21
H) Déficit d'investissement 2016 $H = (E + F) - G$	4 905,81
I) Restes à Réaliser 2016	650,00
J) Excédent global à la clôture 2016 $J = (D - H) - I$	3 345,97

Délibération mise aux voix.

- Ont voté Pour : 7
- Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus: 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte administratif 2016 « Commerce » est approuvé.

2 PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 étant le reflet des comptes administratifs 2016.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte de gestion 2016 « Commune » et « Commerce ».

Délibération mise aux voix.

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Les comptes de gestion 2016 « Commune » et « Commerce » sont approuvés.

3 CONVENTION D'OUVERTURE DE COMPTE DANS LES MAGASINS AUCHAN

Madame Martine Blin, animatrice du Club Communal de Danse de La Lande en Son a changé de domicile et habite maintenant au Tréport, cependant elle continue d'animer la danse de salon du mercredi soir. Monsieur le Maire rappelle que sa prestation est bénévole et que seul ses frais de déplacement sont remboursés sur les accords initiaux d'une distance de 60 km aller et retour.

Ces frais de déplacement sont rémunérés au travers de bons d'achat à valoir dans le magasin Auchan de Beauvais. Madame Martine Blin a demandé s'il était possible que les bons d'achat soient utilisés au magasin Auchan de Mers les Bains.

Nous avons fait une demande auprès d'AUCHAN FRANCE pour une convention intégrant tous les magasins du territoire national.

La valeur maximale par bon d'achat sera de 300€. Le montant des remboursements cumulés ne devra pas dépasser 3 000 € pour la période d'activité annuelle relative à la danse de salon.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Auchan France,

4 AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En raison de l'accroissement du nombre de DVD détériorés, perdus ou non restitués par les usagers, la bibliothèque se voit obligée de soumettre le prêt de DVD à la remise d'un chèque de caution.

Le prêt à domicile des DVD sera soumis au dépôt d'un chèque de caution de 50 € par DVD à l'ordre du trésor public correspondant au prix moyen d'un DVD de bibliothèque au vu des droits d'auteur et de diffusion.

Ce chèque de caution devra être fourni par l'adhérent lors de son premier emprunt de DVD et renouvelé après 6 mois.

En cas de dégradation, de perte ou de non-retour d'un DVD 2 mois après la date du prêt, le chèque de caution sera encaissé.

Le prêt d'un autre DVD sera alors soumis au versement d'un nouveau chèque de caution.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

L'avenant au règlement intérieur de la Bibliothèque est approuvé à l'unanimité.

5 RETROCESSION DE VOIRIE

Cet accord ayant déjà été discuté lors de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2013, Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers municipaux des accords du précédent conseil municipal.

Rétrocession Rue du Tour de ville

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu de la SA HLM du département de l'Oise et une demande concernant le transfert dans le domaine communal de la voirie, des espaces verts, des réseaux et équipements communs concernant la « Rue du Tour de Ville », et des parcelles attenantes selon le plan présenté en mairie, à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire présente le détail des parcelles concernées sises Rue du tour de ville à La Lande en Son section A 544, 632, 633, 634, 714 (issue de la division à réaliser de la parcelle section A numéro 635), 641, 645, 541, 538, 362, 624, et section B numéro 372.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert dans le domaine Public à l'euro Symbolique des parcelles citées ci-dessus, et autorise monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir dans ce transfert.

Rétrocession Rue des Pommiers

Monsieur le Maire rappelle que la rétrocession de la voirie rue des Pommiers a été discutée et approuvée lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2015.

Les éléments de cette délibération seront transmis au notaire pour la constitution du dossier.

6 AFFAIRES DIVERSES

Prochains logements disponibles à la location sur la commune.

La société HLM nous a informés qu'un logement de la rue du Tour de ville sera libéré au 1^{er} mars 2017. Les personnes intéressées sont priées de déposer un dossier de demande de logement auprès de la mairie.

La société OPAC nous a informés qu'un appartement type 2 au deuxième étage de l'immeuble de la rue du Tour de Ville sera libéré pour le 1^{er} avril 2017. Les personnes intéressées sont priées de déposer un dossier de demande de logement auprès de la mairie.

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

Le plan « préfectures nouvelles génération » vise à adapter les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) aux impératifs croissants de sécurité et de lutte contre la fraude *et aux attentes des usagers*.

Dans le cadre de cette réforme, le processus de recueil puis d'instruction des demandes de CNI sera rénové à compter du mois de mars 2017. Il sera dès lors identique à celui en vigueur depuis 2008 pour les passeports :

- Les usagers pourront s'ils le souhaitent effectuer en ligne une pré-demande de CNI ;
- Ils devront déposer leur demande dans l'une des mairies équipés d'un dispositif de recueil des données biométriques dont la liste est jointe pour le département de l'Oise ;
- Les demandes ainsi enregistrées seront télétransmises à un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) implanté à Arras pour l'ensemble de la région Hauts-de-France ;
- Après instruction du dossier, le CERT procèdera à sa validation avant la confection matérielle du titre sécurisé.

Vous trouverez en annexe la liste des communes de l'OISE disposant du dispositif de recueil des données biométriques.

Monsieur le Maire et le conseil municipal déplorent néanmoins la dégradation du service public de proximité des communes rurales. Voilà qu'un nouveau service à la population disparaît, la commune ne sera plus en mesure de prendre en charge les demandes de carte d'identité nationale en mairie. Ce service apprécié de tous sera maintenant dispensé par les communes dotées du dispositif de recueil biométrique.

En ce qui concerne notre village, la commune la plus proche disposant du dispositif de recueil des données biométriques est **Le Coudray Saint Germer**.

Le conseil municipal approuve la proposition de monsieur le Maire, d'envoyer la lettre suivante au Préfet, à L'Union des Maires de l'Oise et à la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Madame, Monsieur

Les habitants de notre village et les Français en général sont très attachés au service public.

Dans nos communes rurales, la proximité de ce service public va au-delà du service administratif et d'état civil. La mairie représente aussi un lieu de rencontre, un espace de vie et de convivialité où la citoyenneté et la solidarité s'expriment.

A La Lande en Son, commune de 708 habitants, la Mairie est ouverte au public dans la journée aux heures de bureau et le mardi et vendredi jusqu'à 19h30 de manière à ce que le service public que nous représentons soit accessible à tous. Ce service public si cher à nos concitoyens se dégrade aujourd'hui encore avec le transfert de services tels que les demandes de carte d'identité dans les communes plus importantes et la gestion des listes électorales par l'INSEE.

Au-delà de mon regret et indignation de voir la dissolution de nos liens avec nos concitoyens, il est de mon devoir de vous exprimer mon ressenti sur la diminution des services de proximité, qui vont inmanquablement affaiblir le sentiment d'appartenance à une communauté qui est aujourd'hui notable et source d'un lien social certain. Dans quelques décennies, quel seront les sentiments de nos enfants à l'égard de leur village, s'il n'y a plus un lieu où les services rendus poussent au respect et au sentiment d'appartenance nécessaire à chaque être humain. Car quoi que l'on dise, les Mairies de nos petits villages ruraux sont maintenant avec les écoles, les seuls lieux sociaux de nos communautés, qui ont vu disparaître les petits commerces, le petit café sur la place communale, qui étaient de formidables lieux de vie où s'exprimait la communauté humaine.

Sachez que ce n'est pas un esprit revendicatif qui s'exprime à travers ces mots, mais plutôt une inquiétude sur l'avenir de nos valeurs fraternelles.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations

Ramon PEREZ

La maison du conseil départemental de l'Oise

La maison du conseil départemental de l'Oise vous propose :

- Pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien.
- Informer sur les aises départementales.
- Un lieu d'écoute et d'orientation vers les interlocuteurs les plus adaptés.
- Mise à disposition d'outils (ordinateur, imprimante).

Et vous reçoit sans rendez-vous :

- Le **lundi** à **Auneuil** au centre social rural 318 rue des Aulnes de 14h00 à 17h00
- Le **mardi, mercredi et vendredi** au **Coudray Saint Germer** au centre social rural 4 rue des Ecoles De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Le **jeudi** à **Sérifontaine** parc Jacques Duclos au Château de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h00.

La Secrétaire,

Elisabeth Leconte

Le Maire,

Ramon PEREZ